

III

ÉTIENNE MARCEL

ET LA COMMUNE DU XIV^e SIÈCLE

*Relation inédite du Dauphin CHARLES.
(Archives de Turin.)*



Du maréchal de Biron, conspirateur aristocratique, nous passons à Etienne Marcel, conspirateur bourgeois. Nous reculons pour l'époque et la naissance; nous avançons pour le danger et l'anarchie, et, des deux côtés, une puissance étrangère s'y mêle. Avec Biron, c'est l'Espagne, qui se glissait encore dans nos affaires, pour entraver Henri IV et notre revanche. Avec Étienne Marcel, c'étaient les Anglais de la guerre de Cent ans, qui nous harcèlaient sans cesse, plus terribles que ne le furent les Espagnols et possédant plus de provinces. Les Espagnols voulaient en France un changement de dynastie, ce qui bouleverse toujours les États monarchiques; et ils présentaient les Guises. Les Anglais méditaient la même spoliation, et ils patronnaient Charles le Mauvais ou de Navarre. Ils travaillaient pour eux

seuls, les uns et les autres : mais Biron, avide et glorieux, sorti d'un pays rocailleux, rouge et pauvre où se dressait son fier donjon, s'attachait à tout pour sa grandeur personnelle ; Étienne Marcel, premier magistrat d'une population remuante, et voulant transformer l'État, se prend à tout aussi pour sa révolution et son œuvre, et, chose singulière, il a comme Biron, quoique en plein Moyen âge, son histoire et son nom aux mêmes archives, aux Archives de Savoie.

C'est en effet aux Archives de Turin ou de Savoie que j'ai trouvé, sur Marcel, un document plus inattendu que celui qui concerne Biron, et tracé par une main auguste. Le Dauphin Charles, régent de la France pendant la captivité de Jean le Bon, l'écrivit pour ses alliés de Savoie qui lui fournissaient des secours. Il avait besoin de cet appui et il craignait de le perdre ; il craignait des rapports malveillants sur sa situation, sur son gouvernement, sur les troubles civils. C'est plus qu'une lettre, par conséquent, qu'il adressa au Piémont ; c'est un mémoire, un long mémoire, et, à bien des égards, un réquisitoire en forme contre la révolution de Paris, contre la *Commune* du xiv^e siècle, dont les auteurs étaient un prévôt des marchands, un évêque, un roi. Il n'aimait pas les révolutions, et la société d'alors se défendait avec lui, comme de nos jours s'est défendue la nôtre.

Certes il y avait des abus dans cette société de

l'an de grâce 1358; il y avait des inégalités, des privilèges, des exclusions choquantes, tout un régime de conquête et les plus dures démarcations; un peu de liberté dans les villes, et le servage dans les campagnes autour de châteaux puissants. L'égalité n'était nulle part; les conditions économiques de la propriété étaient déplorables. Les terres en friche abondaient. Jusque dans les villes, entre gens de roture et de même lieu, la distance était grande; il y avait un abîme entre l'homme du peuple et le bourgeois, notable, échevin, jurat, consul ou capitoul, député du Tiers, ou magistrat. Lui seul était citoyen. La commune, la cité, tout ce petit État, c'était lui. L'homme du peuple ne sortait pas de sa corporation, heureux encore d'y entrer! le paysan ne quittait point sa glèbe; ou bien ils croupissaient l'un et l'autre dans la mendicité et pullulaient oisifs dans un prolétariat formidable. Les temps modernes ne venaient point. La féodalité régnait, en dépit des rois, et elle enserrait tout. Elle avait sauvé la France au temps des Northmans; elle en était maintenant le fléau. Elle se faisait prendre à Poitiers, en 1356, au lieu de se faire tuer comme à Crécy, et les Anglais accouraient... vers Paris tremblant et anxieux.

Il faut le dire, l'homme du temps présent et l'homme de l'avenir n'était autre qu'Étienne Marcel. Ce n'était pas l'évêque Lecoq, ancien avocat du roi et flottant entre les deux partis, une *besague de charpentier*,

disait-on, *qui taillait des deux bouts*; ce n'était pas le roi de Navarre, Charles le Mauvais, un prince du sang qui n'avait qu'un but : devenir roi de France. L'homme de la situation, c'était le chef de la bourgeoisie parisienne, le grand prévôt des marchands, comme on dirait un maire de Paris, ou le lord maire de Londres. Il fut l'orateur, il fut la lumière des États-Généraux de 1355, avant la bataille de Poitiers; de 1357, de 1358, après ce désastre, après cette journée de *Sedan* du *xiv^e* siècle. Et assurément la *Grande Ordonnance* qui fut alors publiée, c'est-à-dire un armement général, la périodicité annuelle des États et leur contrôle sur tout, une Commission de trente-six députés dans l'intervalle, l'abolition des monopoles et des cumuls, un impôt proportionnel au revenu ou qui visait à l'être, l'inspection sur la Chambre des Comptes, qu'on appelait l'empire de *Galilée*, la justice régulière à la place des Commissions, aucune levée ne pouvant se faire sans l'autorisation de l'Assemblée, toutes ces choses étaient de bonnes mesures de gouvernement ou de salut.

L'Angleterre, depuis plus d'un siècle, avait sa Grande Charte; l'Allemagne, depuis deux ans, avait sa Bulle d'Or; la France allait aussi avoir sa Charte, et presque le gouvernement du peuple..., avant qu'il y eût un peuple ⁽¹⁾. Mais le Dauphin, quoique ayant signé, ne voulait pas d'entraves à son pouvoir. Il

(1) Michelet, *Hist. de Fr.*, t. III, p. 388, 1^{re} édit., 1837.

trouvait le moment mal choisi, celui d'une guerre avec l'Angleterre, celui d'un danger national, qui semblait réclamer une dictature, comme à Rome sous les Camille et les Cincinnatus, plutôt qu'une autorité restreinte. Il avait un grief contre Marcel et Robert Lecoq, contre le *Maire* réformateur et contre l'évêque révolutionnaire. Il leur en voulait d'avoir délivré de prison un méchant prince, ce même roi de Navarre, qui, trois ou quatre ans auparavant, avait assassiné le comte d'Eu, un connétable de France, et puis s'était tourné contre le Dauphin avec ses prétentions, sa faconde et ses haines.

On s'irrita de part et d'autre, au sujet de cette Ordonnance; on se divisa sur l'exécution, et finalement on se brouilla. Le vent soufflait aux révolutions, en Europe. Le tribun Rienzi avait fait la République romaine, et sa mort était regardée comme celle d'un martyr. Wicleff en Angleterre, à la fois prêtre, docteur, professeur, prêchait publiquement que le juste seul avait droit à la propriété, à la puissance; que les biens n'étaient légitimes qu'avec la vertu; qu'il fallait être, en un mot, un Socrate et un saint pour être seigneur, magistrat ou roi. Et il enseignait cela à l'Université d'Oxford. C'était insensé; l'utopie était plus qu'évidente: mais cent mille paysans, se dirigeant sur Londres, la trouvèrent de leur goût; et les paysans français, les Jacques Bonhomme, comme s'ils en avaient l'écho, en firent leur affaire les pre-

miers. La misère la leur faisait comprendre, et Paris en révolte les justifiait. On se soulevait dans la capitale, ils se soulevèrent près des châteaux, et la plèbe à Paris en fit autant; elle demanda sa part des réformes bourgeoises. La démocratie entra dans le mouvement; les pauvres, les déshérités faisaient irruption dans la Commune. La réforme, exploitée par un prince, mais sérieusement inaugurée par la bourgeoisie, devenait une révolution sociale. Le peuple des faubourgs arrivait contre le Palais de justice, qui était le palais des rois, et les paysans s'attaquaient aux châteaux, détruisant tout, violant les dames, massacrant les seigneurs, extirpant les races en tuant les jeunes héritiers. C'était un 93, et assez anticipé. A Paris, près du Châtelet, on saisissait les conseillers du Dauphin, Jean Baillet et Regnaud d'Acy; on les égorgeait, on les pendait. Au Palais, à côté de lui, on poignardait deux braves généraux, les maréchaux de Champagne et de Normandie; le sang jaillissait sur ses vêtements; on le couvrait des couleurs de l'insurrection, du chaperon mi-partie rouge et bleu, comme plus tard on affubla Louis XVI du bonnet phrygien ou de la cocarde, et Marcel fasciné, débordé, prononçait le mot, tant de fois répété depuis : « Approuvez, Monseigneur, approuvez tout. *C'est la volonté du peuple!* »

La province — nous l'avons vu de nos temps — vint en aide au gouvernement. Le Dauphin convoqua

les États à Compiègne, et toute la France s'y rendit. Paris fut laissé à Marcel, ou plutôt au roi de Navarre, qui tint Marcel par le souvenir de ces scènes et par la peur. Le malheureux prévôt devint l'esclave du roi de Navarre. Il connaissait le Dauphin. Il le savait dissimulé, rongé par son frein, et le cœur plein de rage. Comment sauver la Révolution? Comment se sauver lui-même? Il songea à faire un autre roi, à élever au trône une branche cadette. Le roi de Navarre, que cela regardait, alla chercher les Anglais pour cette proclamation, et Marcel se livra aux Anglais; il tomba d'abîme en abîme; il promit de leur ouvrir pendant la nuit les portes de la capitale, et jour fut pris pour ce coup hardi, qui devait amener, non le triomphe de la cause populaire, mais la plus inutile et la plus funeste des usurpations.

Ici commence la narration du Dauphin. Nous l'apprécierons mieux maintenant. Toutes les scènes, toutes les allusions s'expliqueront d'elles-mêmes. C'est à peine s'il faudra, en dehors du récit, éclairer un peu quelques ombres, ou montrer d'invisibles acteurs.

RELATION DU DAUPHIN CHARLES

Très-cher et très-ami frère (1), pour que vous sachiez et qu'à vous et à tous nos autres amis et féaux soient manifestées les grandes, mauvaises et perfides trahisons, faites et

(1) Le comte de Savoie, Amédée VI, était beau-frère du Dauphin. Il avait épousé Bonne de Bourbon, sœur de la Dauphine.

méditées contre Monseigneur (1), contre nous, contre vous et nos autres frères par celui qui était naguère prévôt des Marchands (2) en la ville de Paris, et par quelques autres de la dite ville, comme par exemple de nous faire tous tuer et meurtrir, et de nous ôter notre héritage; pour que vous sachiez aussi la très déloyale et déraisonnable cause pour laquelle, après la paix et l'accord, faits entre nous et le roi de Navarre (3) et la ville de Paris, le dit roi nous a défié, et il s'est rendu ennemi de Monseigneur, de nous, et du royaume de France, nous vous écrivons le détail exact de ces événements, en la manière qui suit :

« Très-cher et très-ami frère, il est très vrai que nous voulions obtenir amendement de certaines injures, rébellions et désobéissances qui, en carême dernier et d'autres fois, nous avaient été faites en la ville de Paris. Et pour vous les énumérer, sachez que on avait tué et meurtri devant nous, en notre palais et notre chambre à Paris, plusieurs bons et loyaux chevaliers de notre Conseil (4); on était venu avec grande quantité de gens d'armes assaillir le marché de Meaux, où étaient la duchesse, notre compagne (5), nos sœurs et plusieurs dames, pour les emmener prisonnières et les déshonorer; on avait aussi fait soulever les gens du plat pays de France (6), de Beauvoisis, de Champagne et d'autres lieux contre les nobles dudit royaume. d'où tant de maux sont advenus, qu'on ne peut véritablement et qu'on ne le doit penser.

» Pour toutes ces raisons, et aussi pour prendre certains

(1) Le roi Jean le Bon. Pendant sa captivité en Angleterre, on ne le désignait que sous le nom de *Monseigneur*.

(2) Étienne Marcel.

(3) Charles le Mauvais, comte d'Évreux par son père Philippe le Sage, petit-fils de saint Louis, et roi de Navarre par Jeanne de Navarre, sa mère.

(4) Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne.

(5) Jeanne, fille du duc Pierre de Bourbon.

(6) Les Jacques ou la Jacquerie, terrible soulèvement des paysans contre les seigneurs.

hommes, pleins de fausseté et de déloyauté, traîtres à Monseigneur, à nous et à la couronne de France qui étaient dans la ville de Paris, nous vîmes dernièrement, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, devant la dite ville, et y fîmes à l'assiéger environ 22 jours. Durant ces jours, madame la reine Jehanne⁽¹⁾ et aussi les révérends pères en Dieu, archevêque de Lyon, évêque de Paris, prieur de Saint-Martin des Champs, messagers du saint siège de Rome, nous pressèrent tant, que nous, plus par respect pour le saint siège⁽²⁾, que pour autre cause, nous consentîmes à traiter avec le roi de Navarre et ceux de la ville de Paris, ledit roi étant à Saint-Denys et aidant ceux de Paris contre nous.

» Et tant fut traité, que finalement bonne paix et bon accord furent pris, entre nous d'une part, ledit roi et la dite ville de l'autre, non seulement sur les différends qui pouvaient être en nous et ledit roi, mais encore sur ceux qui touchaient ladite ville. Cette paix faite fut jurée à tenir par nous et le roi de Navarre sur le corps de notre Seigneur Jésus-Christ, que notre ami et féal conseiller, l'évêque de Lisieux, en présence de nous deux, de la reine Jeanne, des messagers du Saint Siège et de plusieurs autres témoins, avait consacré. Nous devions recevoir ce saint Corps, nous et ledit roi, en bons amis et vrais chrétiens. Nous étions confessés, et fîmes tout prêt à le recevoir, pour ce qui était du moins de ma personne. Mais dans l'intervalle, et avant cette sanction définitive du traité, le roi de Navarre avait changé route vers Saint-Denys, et il nous fit muser tant qu'il lui plut.

» Nous tenions, pour notre part, cette paix bonne et loyale,

(1) Jehanne ou Jeanne, femme de Charles le Mauvais, roi de Navarre, et sœur du Dauphin. C'était une rivalité de cousins et beaux-frères.

(2) Le pape était alors *Elienne d'Albert* ou Innocent VI, un Français du Limousin, résidant à Avignon, ancien professeur de droit civil à Toulouse, et fondateur, dans cette ville, du collège Saint-Martial. C'est lui qui envoya à Rome le belliqueux prélat espagnol Albornoz, ancien archevêque de Tolède et l'un des héros de la bataille de Tarifa, gagnée sur les Maures. Albornoz y rétablit l'autorité temporelle du Saint Siège.

et depuis, pour confirmer ledit accord, vinrent devers nous la reine Jeanne, le roi de Navarre, les dits messagers et quelques bourgeois de Paris. Et comme nous pensions et croyions fermement que, de leur côté, ils garderaient fidèlement la paix et l'accord ainsi faits, nous nous départîmes dudit siège et nous vîmes à Meaux.

» Nous étions dans cedit lieu, lorsque le roi de Navarre et les traîtres susnommés, qui déjà avaient fait venir par devers eux un très grand nombre d'Anglais, ennemis de Monseigneur, de nous et du royaume de France, introduisirent de ces Anglais dans la ville de Paris. Mais les bonnes gens de Paris, qui ne pouvaient souffrir et soutenir l'horrible iniquité que l'on venait de commettre, *mirent à mort une foule considérable de ces Anglais, et en prirent des plus notables et grands capitaines jusqu'à quarante-sept et plus.*

» Mais alors les Anglais du dehors assaillirent la ville, *et force fut au roi de Navarre qui était dans Paris, à l'évêque Robert Lecoq (1), à ceux de Pecquigny (2) avec plusieurs de la ville, de faire une sortie contre eux.* Les Anglais les déconfirent tous, et le roi de Navarre, l'évêque Robert Lecoq, ceux de Pecquigny et quelques autres s'enfuirent à Saint-Denys. Plusieurs du peuple de Paris moururent aux champs, jusque environ cent vingt et plus.

» Ce nonobstant et malgré les bonnes gens de la ville de Paris, le prévôt des Marchands qui lors était et quelques traîtres de Monseigneur et de nous délivrèrent, à la suggestion et à la demande du roi de Navarre, les Anglais qui avaient été ainsi pris. On les mena à Saint-Denys par devers ledit roi; bien qu'assurément, si on ne leur eût pas rendu la liberté,

(1) Robert Lecoq, né à Montdidier en Picardie, avait été avocat du roi au Parlement. Après les troubles, craignant d'être arrêté, il se réfugia auprès du roi de Navarre, qui lui donna l'évêché de Calahorra. Il mourut évêque espagnol, là où était né saint Dominique et où l'on fait naître Quintilien.

(2) Pecquigny, château de Picardie. Le sire de Pecquigny avait amené des hommes d'armes au service du roi de Navarre.

on en aurait eu, pour leur rançon, assez d'argent pour le premier paiement de la délivrance de Monseigneur (1).

» On fit bien pis, tantôt après cette libération des prisonniers, pendant que nous étions toujours à Meaux. Entre le roi de Navarre, ledit prévôt des Marchands et autres traîtres, il fut convenu que le mardi soir, 31 du mois de juillet dernier, le roi de Navarre et lesdits Anglais entreraient de nuit dans la ville. Et déjà avait été ordonné par ledit prévôt et autres traîtres que nulles portes de la ville ne seraient fermées cette nuit, ni aucunes chaînes tendues; déjà le même prévôt avait ôté les clefs des portes à ceux qui les avaient en garde; il les avait baillées et livrées aux gens du roi de Navarre; il avait mis aux portes d'autres gardes que ceux qui y étaient, et les nouveaux étaient consentants de ladite trahison.

» C'est ainsi que le roi de Navarre et les Anglais devaient entrer dans la ville; et sitôt qu'ils y eussent été, ils auraient meurtri et mis à mort tout le clergé et les gens d'église, tous les gentilshommes qui pouvaient s'y trouver, tous les officiers de Monseigneur et de nous, et la moitié du commun peuple de Paris. Dès avant et pour ce faire, ils avaient signé les maisons pendant la nuit.

» Mais, le jour même où cette trahison devait être faite de nuit, le bon peuple et commun de Paris s'en aperçut, par la grâce de Dieu qui ne voulut souffrir que cette horreur fût perpétrée; il s'assembla, et avec quelques-uns de nos bons amis de ladite ville, alla par devers le prévôt. Certaine rumeur s'éleva entre eux et le prévôt sur ce sujet; car il se déclarait pour le roi de Navarre et le reconnaissait, tandis que le bon peuple nous voulait avoir, et il nous requérait, conformément à la paix qui avait été faite.

(1) Le roi Jean, ennuyé de sa captivité, avait souscrit à un traité qui cédait la moitié de la France à l'Angleterre et stipulait trois millions d'écus d'or pour sa rançon. Ce dernier article avait été maintenu par le Dauphin. Le reste fut rejeté. Le traité de Brétigny ne céda en toute souveraineté aux Anglais que la Guyenne et ses dépendances (1360).

» A la suite de cette rumeur, par la grâce de Dieu et à notre insu, ledit peuple, avec nos amis, s'émut contre le prévôt et nos autres traîtres, et mit à mort le prévôt et six autres de nos traîtres; on prit les autres jusqu'au nombre de 22 ou environ. Il y en a encore à prendre; mais il faut les trouver, de quoi ledit peuple est en peine et en recherche.

» Ces choses faites, ledit peuple et nos bons amis et sujets de Paris envoyèrent par devers nous à Meaux, en nous suppliant qu'il nous plût de venir hâtivement en ladite ville, comme leur bon seigneur, et aussi pour les secourir et défendre contre roi de Navarre et les Anglais.

» Nous remerciâmes Notre Seigneur Jésuschrist, qui avait jugé notre cause la meilleure, et qui, sans notre sù et sans dommage pour d'autres que nosdits traîtres, nous avait mis ceux-ci en nos mains, et nous avait rendu les cœurs de nos bons sujets, qui, par la suggestion perfide et la mauvaise insinuation desdits roi et traîtres, s'étaient complètement dévoyés.

» Nous vîmes aussitôt en ladite ville, et nous y entrâmes en très-grande compagnie, malgré le roi de Navarre et les Anglais. Nous y fîmes reçu le plus honorablement possible, grandement et de bon cœur; comme jamais prince ne fut en ville reçu.

» Depuis que nous y sommes venu, parmi les traîtres qui ainsi ont été pris il y en a *dont nous avons fait faire justice*; il y en a qui sont encore en prison, *et auxquels nous ferons faire justice et raison*. Et ceux que nous avons fait justicier sont, à savoir :

- » Pierre GILLES.
- » Gilles CAILLART, châtelain du Louvre.
- » Josseran DE MACON.
- » Charles TOUSSAC.
- » Jehan GODART.
- » Pierre DE PUISIEUX.
- » Jehan PRÉVOST.
- » Pierre LE BLONT.
- » Jehan BONVOISIN.

» Ils ont confessé leur crime devant tout le peuple. Thomas, de la chancellerie du roi de Navarre, a confessé aussi, sans force, sans contrainte, de sa bonne volonté. Nous étions présents, nous et nos amés et féaulx le duc d'Orléans, notre oncle ⁽¹⁾; le connétable de France, notre cousin ⁽²⁾; les seigneurs de Saint-Venant, de Meulan, de Garencières, de Vinay, nos conseillers, et messieurs Adam de Melun et Jehan de Groulle, nos chambellans, et plus de trente bourgeois de la ville de Paris.

» Donc, ils ont confessé que, depuis que le Connétable de France ⁽³⁾ fut tué par le roi de Navarre, ils ne finirent ni ne cessèrent de machiner la mort et déshéritement de Monseigneur, de nous, de vous, de nos autres frères et de notredit oncle. Ils cherchaient constamment comment ils feraient ledit prince roi de France, et lui il cherchait comment il le pourrait devenir.

» De même, ils ont confessé que, à l'instigation du roi de Navarre, nosdits chevaliers furent meurtris en notre présence, comme nous l'avons dit précédemment, pour que, si nous ne l'eussions toléré et souffert par la vertu et patience que Dieu nous donna, le peuple s'émût davantage contre nous.

» De même, ils ont confessé, comment, en persévérant dans leur dessein, lesdits roi et traîtres firent faire par ceux de Paris

(1) Philippe, duc d'Orléans, quatrième fils de Jean le Bon. C'est lui qui fut nommé dauphin par Humbert, prince de Vienne, en 1343, date du premier traité de transport du Dauphiné. Il mourut sans enfants.

(2) Jacques de Bourbon, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, et racheté. Il fut terrible contre les grandes compagnies de *Malandrins*, de *Routiers*, et fut tué en 1361, en les combattant.

(3) Ce connétable est Charles de La Cerda, ou Charles d'Espagne. Les La Cerda descendaient de Ferdinand de La Cerda, fils aîné d'Alphonse X de Castille et gendre de saint Louis. Frustrés du trône par leur oncle Sanche IV, ils se réfugièrent en France, où ils occupèrent les plus hautes charges militaires et se battirent vaillamment contre les Anglais; c'étaient des princes très populaires.

Le connétable Charles de La Cerda fut assassiné, en 1354, par le roi de Navarre qui en était jaloux.

l'assaut du marché de Meaux (1), où ils faillirent prendre la Duchesse notre compagne, nos sœurs et les autres dames qui y étaient, pour les déshonorer, comme nous l'avons dit.

» De même, l'un d'eux, Pierre Gilles a confessé que, lorsqu'ils meurtrirent nos chevaliers, ils croyaient bien nous meurtrir et tuer, si Dieu, plus que personne, ne nous eût garanti.

» De même ils ont tous confessé comme quoi le roi de Navarre et les Anglais devaient entrer, en effet, pendant la nuit dans Paris et y faire les détestables et abominables œuvres déjà dites; qu'en outre les Anglais avaient l'intention bien arrêtée de faire ledit roi Roi de France, qu'ils le tenaient pour tel, et, à ce titre, s'étaient alliés avec lui.

» De même, ils ont confessé que, depuis que toutes ces rébellions de Paris étaient arrivées par la faute et à la suggestion desdits roi et traîtres, et même avant qu'elles advinssent, ils ne tendaient qu'à une chose, à nous tuer et meurtrir nous, vous, nos autres frères et notre oncle, en quelque lieu qu'ils nous trouvassent sur leur chemin. Ils ont ajouté que, s'ils eussent été plus forts que nous, quand la paix fut jurée, et aussi quand elle fut confirmée, ils auraient meurtri nous, nos gens, et tous ceux, en un mot, qu'ils auraient pu tuer.

» De même, ils ont confessé que, par deux fois, ils avaient empêché la délivrance de Monseigneur, afin qu'il ne retournât point d'Angleterre, et que, avec le roi de Navarre, ils avaient juré de le faire mourir par delà, dans sa prison.

» De même plusieurs de ceux qui sont ici nommés, et spécialement le chancelier Thomas, ont confessé que, aussitôt que le roi de Navarre fut tiré du château où Monseigneur l'avait

(1) Le *Marché de Meaux*, dans la Brie très fertile en blé, était entouré par la Marne et fortifié. Les princesses se mouraient de peur. Le comte de Foix, Gaston Phœbus, revenant de la croisade de Prusse, nous dit Froissart, avec Jean de Grailly, captal de Buch, les délivra. Les Jacques furent massacrés près de Meaux, avec les insurgés de Paris, que commandait *Pierre Gilles*, épicier de la rue Saint-Denys, improvisé général.

quelque temps enfermé ⁽¹⁾, ledit roi et quatorze ou quinze de ses gens et conseillers, tous traîtres comme lui, dont nous voulons taire les noms, quoique nous les sachions bien, jurèrent ensemble que, ni pour paix quelconque, accord ou traité qu'ils fissent ou qu'ils eussent fait, ni pour serment prêté ou qu'ils prêtassent sur le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ ou sur des objets sacrés quelconques, ils ne se désisteraient desdites entreprises et trahisons; qu'ils travailleraient à ôter entièrement la couronne à Monseigneur, à nous, à vous et à nos autres frères, à nous déshériter tous et meurtrir avec notredit oncle, n'importe où, à l'endroit le plus propice, fût-ce aux champs, à la ville, au lit, dans une chapelle ou autre lieu saint, et qu'en nous tuant ainsi tous, ils auraient aisément gagné le demeurant.

» De même, il a été trouvé dans la maison d'un physicien ou astrologue dudit roi, appelé Dominique, plusieurs philtres, amaux, sorcelleries, poudres et autres détestables choses contre la foi chrétienne et telles que toute la chrétienté les doit abominer et même craindre d'en parler. On pouvait croire que tout cela avait été imaginé contre nous, afin qu'avec ce secours le roi de Navarre parvînt à son but.

» Il y a bien d'autres faits, aussi énormes que détestables, qui ont été avoués par les justiciés, ainsi que par Thomas le chancelier, et cela devant tout le peuple, devant nous et devant les autres témoins. Nous nous dispensons de vous les

(1) Le roi Jean le Bon, en 1355, avait assemblé les États-Généraux pour voter des impôts que la guerre des Anglais rendait nécessaires.

La Normandie, l'Artois, la Picardie n'envoyèrent pas à ces États. Le roi de Navarre, comte d'Évreux et très puissant dans ces contrées, les en empêcha avec le comte d'Harcourt.

Point d'argent, point de troupes. Nous étions livrés aux Anglais.

La Cour dissimula. Le dauphin Charles, sous prétexte de réconciliation, donna un banquet à Rouen, et il invita les seigneurs hostiles. Mais Jean le Bon survint au dessert, et d'Harcourt, avec quelques autres, fut décapité.

Le roi de Navarre fut enfermé à la tour du Louvre, d'où il fut tiré en 1357 par le sire de Pecquigny, son homme et allié.

écrire. Nous craindrions de vous ennuyer, et en même temps nous voulons garder au roi de Navarre son honneur le plus possible, bien qu'il soit notre ennemi et que certainement nous ne fussions pas assez fort pour le combattre lui et les Anglais, quand nous entrâmes dans notre ville de Paris : étant de bonne foi, nous avons, après la paix faite, renvoyé la plus grande partie de nos gens.

» Toutefois, Dieu merci ! de tous ces Anglais du roi de Navarre nous en avons fait occire un assez bon nombre à Saint-Denys ; de sorte qu'ils n'ont pu faire grand mal à nos sujets, excepté que, par trahison, ils ont pris Héricy ⁽¹⁾ et le château de Melun, où la reine Blanche ⁽²⁾ les fit venir, en faisant entendre aux bonnes gens de Melun que c'étaient bons Français.

» Devant ce château de Melun se trouve à présent une partie de nos gens. De plus, nous avons recouvré, en Normandie et ailleurs, plusieurs localités et forteresses qu'occupaient le roi de Navarre et ses Anglais. Et nous espérons que, considérant toutes ces choses, notre bon droit que nous soutenons, et le très grand tort qu'a le roi de Navarre envers Monseigneur et envers nous, Notre Seigneur Jésuschrist, en qui est toute notre confiance, mettra nos besognes en plus grande prospérité et nous aidera contre ledit roi.

» Nous vous notifions toutes ces choses, très-cher et très-aimé frère, afin que vous nous regardiez comme bon et vrai seigneur, et que vous voyiez qu'il n'a pas tenu à nous que la paix n'ait été observée. Vous verrez aussi avec évidence le très-grand tort que le roi de Navarre a envers nous, les périls et

⁽¹⁾ Le texte original dit : *Ericil* ; c'est Héricy, à trois ou quatre lieues de Melun, sur la rive droite de la Seine. La ville était entourée de fossés et fermée de murs, dont on voit encore quelques débris. Par ces positions, les insurgés étaient maîtres du cours supérieur de la Seine et interceptaient les convois de blé.

⁽²⁾ La reine Blanche, qui est nommée ici comme jouant un vilain rôle à l'égard du dauphin Charles, avait été la seconde et très jolie femme de Philippe VI de Valois. Elle était sœur du roi de Navarre et jeune encore.

perplexités où nous avons été, et les très-grandes méchancetés et perfidies, contre nous accomplies et préméditées. Et nous vous prions, très-cher et très-ami frère, *que vous ne veuillez croire le contraire, s'il vous était rapporté ou écrit par quelqu'un de nos ennemis* (1); car nous écrivons la vérité sur toutes choses, et nous en prenons Dieu et le monde à témoin.

» Et maintenant, comme nous avons intention et ferme volonté de résister vivement auxdits roi et Anglais, qui s'efforcent de déshériter Monseigneur, nous (2) et nos frères, nous vous prions, à cette heure, autant que nous pouvons, *de vouloir bien venir nous aider et secourir*, le plus efforcément, brièvement, et hâtivement possible, et ne nous faites pas défaut, très-ami frère, si vous avez à cœur comme nous l'honneur et la conservation de Monseigneur, de nous, de nos frères et de la couronne de France (3). A plus grand besoin ne pouvons-nous vous prier ni requérir (4). Ainsi, avec l'aide de Dieu, de vous et de nos bons féaux amis et sujets, nous emploierons notre peine et notre diligence à résister auxdits ennemis, et à les bouter hors du royaume, de telle manière que ce sera à leur grande confusion et perte, ainsi qu'à l'honneur de Monseigneur, de nous, de vous, de tous les bien-intentionnés et fidèles du royaume.

» Écrit à Paris, le dernier jour d'août.

» Signé : CHARLES, DAUPHIN. »

(1) Le but de la lettre est bien indiqué. Évidemment le Dauphin craignait les médisances de ses ennemis. Il ne voulait pas perdre les renforts de la Savoie et du Piémont.

(2) Les intérêts des comtes de Savoie ne sont plus mêlés et confondus avec ceux du Dauphin et de ses frères, dès qu'il s'agit d'héritage et de couronne de France. La nuance est observée, et la distance mieux marquée. C'est un allié qu'on appelle; ce n'est plus un frère, dans l'acception officielle du mot.

(3) Les princes de Piémont et Savoie se battaient pour nous depuis longtemps. Edouard le Libéral, fils d'Amédée V, avait accompagné le roi de France Philippe VI à la bataille de Cassel, et s'y était distingué.

(4) Les Parisiens avaient tant peur soit des paysans, soit des Anglais, qu'ils offrirent à Notre-Dame un cerge roulé, qui avait, dit-on, la longueur du tour de ville. (*Chron. de Saint-Denys*, t. II, p. 237.)

On pense bien qu'après ce rapport, dont la copie modifiée fut envoyée probablement à d'autres Cours étrangères, les princes de Savoie continuèrent au Dauphin le secours précieux de leurs montagnards alpestres. Il n'avait point d'armée permanente. La féodalité était gênante pour lui comme pour tout le monde. Sans les renforts allemands, écossais, savoynards, piémontais, impossible de vaincre, impossible du moins d'achever la victoire. Voyons donc sa relation, voyons la pièce officielle émanée de lui, et ce qu'elle nous apprend de nouveau sur la célèbre Commune du xiv^e siècle.

Elle est la première en date, parmi les écrits contemporains; ce qui est quelque chose et même beaucoup pour un document historique. Mais nous avons les *Chroniques* de Froissart, qui sont l'organe libre de ce temps; nous avons les *Chroniques de Saint-Denys*, qui en sont comme le Moniteur, puisque, autant que possible, un Bénédictin de cette grande école abbatiale accompagnait les rois et notait les actions mémorables. On peut lire aussi Secousse, Naudet, Perrens, qui ont chacun travaillé sur la conspiration de Marcel et du roi de Navarre, et composé des volumes (1). Les documents imprimés

(1) M. Secousse, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fut chargé par le chancelier d'Aguesseau, au xviii^e siècle, de continuer le vaste recueil des Ordonnances des rois de France, commencé par Laurière. Son troisième volume est relatif à la Révolution de Paris et au règne de Charles V. On lui doit aussi une bonne *Histoire de Charles le Mauvais*.

ne manquent pas, et il semble que tout doit s'y trouver... Mais tout se trouve également, et plus que chez ces auteurs (1), dans le Dauphin Charles, dans notre nouvel historien, et même la couleur locale, tant vantée dans Froissart. On y voit ce personnage nouveau et ténébreux, Dominique, astrologue et devin, grand préparateur d'enchantelements magiques et de charmes meurtriers, dont Froissart ne parle pas, et qui joue un rôle sinistre dans la conspiration.

Le Dauphin Charles ne s'en tient pas là. Comme un juge, il énumère les aveux des principaux conjurés, dont trois seulement, Josseran de Mâcon, trésorier du roi de Navarre, Thomas, son chancelier, et l'échevin Charles Toussac, sont nommés par les précédents chroniqueurs. Or, plusieurs n'étaient pas les premiers venus. Gille Caillart avait été châtelain du Louvre pendant la Commune; Pierre de Puisieux était chevalier, et ce nom fut porté par de nobles gens en France aux diverses époques de notre histoire; Pierre Gilles, enfin, n'était autre que cet épicier influent qui, devant Meaux, commandait les Parisiens insurgés. Il n'y a même que les *Chroniques de Saint-Denys*

(1) M. Naudet, autre Académicien et écrivain distingué, nous a donné, après Secousse, une histoire analogue, sous le titre de « *Histoire des États-Généraux, de 1355 à 1358.* » Ses portraits de Charles le Mauvais et d'Étienne Marcel sont devenus classiques.

M. Perrens, écrivain contemporain, a publié d'abord une belle étude sur *Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIV^e siècle*; il a ensuite fondu cet ouvrage dans un travail plus général sur la *Démocratie au XIV^e et au XV^e siècle*, deux volumes que l'Institut a couronnés.

qui nomment le chancelier Thomas, « fuyant, disent-elles, déguisé en moine, et mis à mort le samedi ».

Mais ses complices de la *Commune*, quel jour furent-ils exécutés? Est-ce le samedi aussi, le lendemain de l'entrée du Régent dans la capitale, ou les jours qui précédèrent cette entrée? La chose n'est pas indifférente, on va le voir; l'histoire elle-même y est intéressée, pour établir au vrai le caractère du prince, et ce n'est pas un point à négliger. Je vais le montrer à l'instant.

Les religieux de Saint-Denys (1) et les autres chroniqueurs mettent le supplice de Josseran de Màcon et de l'échevin Toussac avant la venue du Dauphin; ils y joignent en masse tous les codétenus, sans en donner les noms.

De son côté M. Perrens, dans son très bel ouvrage, M. Perrens, quoique ayant eu communication de notre découverte et en attestant la valeur, ne laisse pas que de dire : « Le Dauphin ne voulut rentrer à » Paris qu'après avoir appris la mort de Josseran » de Màcon et de Charles Toussac, décapités en » place de Grève (2). »

M. Perrens n'a pas à craindre de reproche. On ne peut pas être meilleur pour le Dauphin, ni plus soigneux de la réputation d'un prince sage. M. Perrens

(1) Chroniques de Saint-Denys, chapitre *De la mort au Prévost des Marchands et de plusieurs de ses allies*. Froissart, liv. I, ch. LXXXIII, t. I de l'édition Buchon, 1840, et t. V de l'édition de M. Siméon Luce, 1869 à 1878, in-8°.

(2) Perrens, *Démocratie en France au Moyen âge*, 1^{er} vol., p. 333.

va plus loin que le chroniqueur officiel de Saint-Denys et que les divers textes de Froissart, qui se bornent à ceci, à ne pas faire coïncider l'arrivée du Dauphin avec les exécutions sanglantes. Et c'est sans doute sur cette antériorité de châtements, aussi bien que sur quelques mots du continuateur de Nangis, que M. Huillard-Bréholles, traducteur de Mathieu Paris et mort membre de l'Institut, s'est appuyé, dans son *Histoire du Moyen âge*, pour avancer que le Dauphin « publia une amnistie générale (1) ».

Le Dauphin renverse tout cela, vivement, franchement, brutalement. « A Paris, dit-il aux comtes de Savoie, à Paris, *depuis que j'y suis venu*, j'ai fait faire justice des traîtres, à savoir Pierre Gilles, Charles Toussac, Jossieran de Mâcon, etc.; certains ont tout confessé sans contrainte. Et je n'étais pas seul à entendre leurs aveux. Étaient présents avec moi le duc d'Orléans, le Connétable de France, quatre de nos Conseillers, deux de nos Chambellans, et plus de trente Bourgeois. »

En vérité, si les vengeances parisiennes n'eurent en Europe qu'un fâcheux retentissement, comme le dit le frère et continuateur du florentin Villani (2); si, d'autre part, le Dauphin n'avait pour but, dans ses circulaires, que d'adoucir ce triste écho et de changer

(1) Huillard-Bréholles, *Hist. du Moyen âge*, t. I, p. 562. C. de Nangis, p. 274.

(2) Mathieu Villani, frère de Jean : Continuation de son Histoire, 1318-1333, liv. 1^{er}.

l'opinion (1), il n'en prenait guère le chemin. Il ne dissimule en rien son courroux; il le proclame, il l'affiche, il en accepte l'odieux; et pour ôter l'idée d'une amnistie après cet holocauste, il se hâte de dire que d'autres coupables sont encore dans les prisons, auxquels il ne manquera pas de faire leur compte. Il s'inquiète peu d'être clément; il ne songe qu'à être sévère, *puisqu'on cherchait à tuer le roi Jean lui-même dans sa prison de Windsor*. La relation nous le dit, d'après l'aveu des conjurés, et Charles le Mauvais se faisait la place libre.

Nulle exagération non plus dans ces maisons de Paris, marquées d'un signe de mort, comme dans l'Égypte pharaonique (2). Un changement de dynastie n'était pas aisé, même à cette époque. Il fallait enlever les obstacles et supprimer les adversaires. La victoire était à ce prix, et les chroniqueurs s'accordent avec notre document. « *Jà avaient été, disent* » les Grandes Chroniques, *plusieurs maisons signées* » en divers seings, dont moult de gens étaient fortement ébahis en la ville de Paris (3). » Que si ce témoignage d'historiographes en titre paraissait suspect, voici le grave continuateur de Nangis, qui n'est pas défavorable à Marcel, et qui ne parle pas autrement. « On devait tuer ceux qui étaient opposés au

(1) Perrens, même ouvrage, *Avant-propos*, p. XII.

(2) Même auteur, t. I, p. 327.

(3) Grand. Chron., même chapitre.

» roi de Navarre, au futur roi de France, et leurs portes
» étaient marquées, *quorum ostia signata reperi-*
» *ret* ⁽¹⁾. » Il y avait un signe convenu entre les insur-
gés et le roi de Navarre; il y avait aussi une pâture à
donner aux passions populaires que ce sire exploitait.

Les moines de Saint-Denys ne font du reste que ré-
péter des paroles du Dauphin, paroles publiques, que
personne n'était venu démentir; et voici où il les
prononça.

Le samedi, 4 août, après les réactions terribles et
quand tout Paris était ému, il se tint à l'Hôtel de
Ville une imposante assemblée de peuple et de bour-
geois. Le Régent y parut avec ses conseillers, avec
les princes de sa famille, et là, devant mille fronts
respectueux, inquiets encore et recueillis, il pro-
nonça un *sermon*, où il exposa la conduite du roi de
Navarre, ses desseins, sa connivence avec les An-
glais, son intention d'exterminer les sujets fidèles et
les bons Français, *et le signe enfin auquel on devait*
reconnaître les maisons suspectes. Toute la conspi-
ration y fut retracée, à ce que disent *les Grandes*
Chroniques. Eh bien, ce discours dernier, ce *message*
royal, qui rappelait les dangers et le triomphe, nous
l'avons, je crois, dans notre relation aux comtes de
Savoie. Le secrétaire du Dauphin n'a eu qu'à chan-
ger l'interpellation et l'adresse.

(1) Continuat. de Nangis, p. 120; Michelet, *Hist. de France*, t. III, p. 414.
Les six premiers volumes de Michelet font autorité en histoire.

Mais le Dauphin ne parle pas de Jean Maillard, de l'héroïque échevin qui frappa de la hache Étienne Marcel et sauva la capitale. Il ne cite que la dispute avec le prévôt, attribuée partout à Maillard, et par là même il le désigne. Mais il ne le nomme pas... Est-ce que la légende de Maillard serait une fable? Est-ce que les de Maillard qui existent encore devraient renoncer à leur gloire? Le Dauphin se tait sur Maillard; mais il ne nomme pas davantage Jean de Charny et Pépin des Essarts, les deux chevaliers qu'on oppose à l'échevin populaire.

Ceux-ci, d'après deux savants de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, le baron Dacier et M. Buchon, sont les héros de Froissart, et Maillard ne compte pour rien.

Heureusement pour Jean Maillard, est venu M. Siméon Luce, de la grande École des Chartes, et le vieux texte de Froissart a été rétabli, le texte où Maillard était tout et qui faisait son renom d'âge en âge. M. Luce l'a rétabli, en s'étayant de deux manuscrits des plus anciens, où domine le dialecte wallon qui était celui de Froissart : c'est d'abord le *manuscrit d'Amiens*; c'est ensuite l'*Abrégé de Valenciennes*, qui s'accorde avec Amiens et qui est précisément de la ville où était né Froissart. « L'édition » du baron Dacier, suivie par Buchon, ne contient » que des leçons fausses, dit avec autorité notre » nouvel érudit. Les variantes ne se retrouvent dans

» aucun des manuscrits du I^{er} livre, qui est celui de
 » l'année 1358. Les erreurs y abondent. L'illustre
 » baron n'a employé que des copistes peu scrupu-
 » leux (1). »

Jean Maillard est donc redevenu le sauveur légendaire, il a reconquis ses droits, et le Dauphin lui vient en aide, même en ne parlant pas de lui. Froissart, nous l'avons vu, le Froissart de M. Buchon a été pris en faute, à propos du trésorier Josseran et de l'échevin Toussac; la parole du Dauphin est formelle. Les premiers mots en outre de sa narration sur des Essarts et Charny, « *vous devez savoir* (2), » et bien d'autres, sont tout à fait modernes, et indiquent une interpolation, une addition faite à des manuscrits par une main jalouse. Ce n'est ni l'orthographe, ni la langue du xiv^e siècle. Le vieux Froissart, qui est le vrai, dit toujours : « *si devez à sçavoir*. » Inexact sur les uns, ce Froissart de M. Buchon peut bien l'être sur d'autres; ses héros me deviennent suspects; le silence du Dauphin excite moins ma défiance, et le terrain que perd des Essarts, c'est Jean Maillard qui le gagne.

Mieux aussi que partout ailleurs se dessinent, dans le récit du Dauphin, deux caractères bien différents, celui de Jeanne, son excellente sœur, et celui de la

(1) Siméon Luce, édit. de Froissart, t. I, Introduction, p. 95.

(2) Édition Buchon, t. I^{er}, page 384, format Panthéon, en tête de la première colonne.

reine Blanche, sœur du roi de Navarre : le premier, un modèle exquis de sollicitude conciliante et de douceur; le second, un type complet de passions haineuses et d'envie, d'ambition et d'astuce. Jeune encore, quoique veuve de Philippe VI, et ayant été fort belle, Blanche ne puisait dans la haute idée de sa position et de sa beauté qu'une humeur remuante et chagrine. C'est la Montpensier du XIV^e siècle. Elle ne travaillait que pour son frère, comme celle-ci ne travaillait que pour Henri de Guise, gâtant tout, corrompant tout, jusqu'aux âmes d'abord les plus pures, dénaturant un légitime mouvement de la bourgeoisie jusqu'à en faire une détestable *Commune*, et, pour tout dire, associée à Charles le Mauvais pour une horrible trahison nationale, et devant partager avec lui les réprobations de la postérité (1).

(1) De nos jours et depuis la Révolution, on est revenu avec quelque indulgence sur cette figure d'Étienne Marcel, qui n'est pas sans grandeur. Le Roman même s'en est emparé, dans l'ouvrage tout récent d'Alexis Bouvier, « *Étienne Marcel et la grande Commune*, » où l'habile auteur suit pas à pas, pour le fond de l'histoire, M. Perrens, un très bon guide. L'aimable reine Jeanne en est l'héroïne; mais je n'ai pas vu le mauvais génie, la reine Blanche. Le contraste manque, ainsi que l'enchantement Dominique et les scènes de la magie. Ce sont des révélations de notre document, et c'est aussi une nouvelle preuve de l'attention qu'il mérite.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

RELATION ORIGINALE DU DAUPHIN CHARLES.

Tres cher et tres amé frere, pour ce que vous sachiez, et à vous et à touz noz autres amis et feaulx soient manifestées les grans, mauvaises et fausses traïsons faictes et pourpensées contre Monseigneur, nous, vous et noz autres freres, par le prevost des marcheans qui nagaires estoit en la ville de Paris, et aucuns autres de la dicté ville et d'ailleurs, comme de nous touz faire tuer et murtrir, et nous oster notre heritage; et aussi de la tres deloyalle et desraisonable cause, pour laquelle, après la paiz et accord fait entre nous et le roy de Navarre et la dicté ville de Paris, le dit roy nous a deffié et s'est renduz ennemis de Monseigneur, de nous et du royaume de France; nous vous escrivons la certaineté en la maniere qui ci-aprés s'ensuit :

Tres cher et tres amé frere; il est verité que, afin que à nous fussent amendées certaines iniures, rebellions et desobeissances, qui en caresne derriere passée et autres foiz nous avoient esté faictes en la ville de Paris, comme d'avoir tuez et murtriz devant nous, en notre chambre du palais à Paris, aucuns bons et loyaux chevaliers de notre conseil, et aussi d'estre venu assaillir à grant quantité de genz d'armes le marchié de Meaulx, où estoient la duchesse notre compaignie, noz suers et plusieurs autres dames, pour icelles emmener prisonnières et pour eulz deshonorer; et, avec ce, d'avoir esmien les gens du plat païs de France, de Beauvoisis, de Champagne et d'autres lieux contre les nobles du dit royaume; dont tant de maux sont venuz, que nuls ne les doit ou puet penser; et aussi

pour avoir aucuns faulx et desloyaux traitres à Monseigneur, à nous et à la coronne de France, qui estoient es la dicte ville; nous, avec nos feaulx amis et subgiez, veinsmes devant la dicte ville, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul derrier passé; et y fusmes assieger environ xxii jours. Es quelx jours, tant par madame la royne Jehanne, comme par reverens peres en Dieu, l'arcevesque de Lion, l'evesque de Paris et le prieur de Saint-Martin des Champs, messagiers du saint-siege de Rome, nous fusmes tant pressiez, que nous, plus pour reverence du saint-siege de Rome que pour autre cause, nous consentismes à traictier avec les diz roy de Navarre et ceuls de la dicte ville de Paris, le dit roy estant à Saint-Denis et aidant ceuls de Paris contre nous. Et tant fu traictié, que finalement bonne paiz et bon accort furent pris entre nous, d'une part, le dit roy et la dicte ville, d'autre, tant sur aucuns descors qui povoient estre entre nous et le dit roy, comme sur les descors touchant la dicte ville. Et fu la dicte paiz jurée à tenir par nous et le dit roy sur le corps Notre Seigneur Jhesu Crist, que avoit consacré, en la présence de nous deux, de la dicte royne, des diz messagiers du saint-siege de Rome et plusieurs autres, notre ami et feal conseiller, l'evesque de Lissieux; et le devions recevoir comme bon ami et vray crestien nous et le dit roy, et nous estions confessez et feusmes tout prest de le recevoir. quand estoit de notre personne. Mais le dit roy s'estoit desvoyé à Saint-Denis, avant qu'il veinst aux traictiez, et nous fist muser tant comme il li plut. Et depuis, en confermant le dit accort et la dicte paiz, laquelle nous de notre partie tenions bonne et loyalle, vindrent par devers nous la dicte royne, le dit roy, les dits messagiers et aucuns des bourgeois de Paris. Et pour ce que nous cuidions et tenions fermement qu'il tenissent de leur partie la paiz et accort ainssi faiz, en la maniere que prudomes le devoient faire, et comme nous avions entencion de la tenir, nous nous partismes du dit siege et veinsmes à Meaulx. Et nous estant ou dit lieu, les diz roy et traitres, qui jà avoient fait venir par devers euls en tres grant quantité les Anglois,

ennemis de Monseigneur, de nous et du dit royaume, mirent partie des diz Anglois es la dicte ville de Paris. Mais les bonnes genz d'icelle ville, qui ne povent souffrir et soustenir la grant iniquité des diz roy, Anglois et traitres, mirent à mort tres grant quantité des diz Anglois, et en prirent des plus notables et granz capitaines jusques à XLVII et plus. Et pour ce assaillirent les diz Anglois la dicte ville; et le dit roy qui estoit en icelle, Robert Le Coq, ceuls de Puiquigni et pluseurs de la dicte ville issirent contre euls; et desconfirent iceuls Anglois le dit roy et ceuls qui ainssi en estoient issuz. Et s'enfuirent les diz roy et Robert Le Coq, ceuls de Puiquigni et aucuns autres à Saint-Denis. Et pluseurs du peuple de Paris moururent aus champs jusques environ le nombre de cxx et plus. Et, non obstant ce, depuis, moulgre les dictes bonnes genz de Paris, par la suggestion et au pourchaz du dit roy et de ceuls de sa partie, le prevost des marchans qui lors estoit et aucuns autres traitres de Monseigneur et de nous delivrerent les diz Anglois ainssi pris, et les menerent à Saint-Denis par devers le dit roy, combien que l'on en eust eu pour leur raençon, se il ne les eussent ainssi delivrez, assez d'argent pour le premier paiement de la delivrance de Monseigneur. Et tantost après la dicte delivrance, nous estant touzjours à Meaulx, fu traictée, entre le dit roy, le dit prevost des marcheans et autres traitres, que, le mardi au soir, dernier jour de juillet dernier passé, icelli roy et les diz Anglois entreroient en la dicte ville par nuit. Et desjà avoit esté ordené, par le dit prevost et autres traitres, que nulles portes ne seroient ferme celle nuit, ne nulles chaines tendues; et desjà avoit le dit prevost osté les clefs des portes de la ville à celx qui les avoient en garde, et les avoit baillées et livrées aux genz du dit roy, et mis gardes aux portes autres qu'il n'y avoit, le quelx gardes qu'il y mist estoient consentant de la dicte traison. Et ainssi devoient entrer en la dicte ville, et sitost qu'il y eussent esté, il eussent murtri et mis à mort tout le clergié et genz d'Eglise, touz les gentilzhommes lors estanz en la dicte ville, touz les officiers de Monseigneur et de

nous, et les deux pars du commun d'icelle ville. Et dés avant avoient, pour ce faire, signé les maisons de nuit.

Mais le bon peuple et commun de Paris, qui, ce jour dont ceste traison devoit estre faicte par nuit, se appargut de ce par la grace de Dieu, qui ne vult souffrir que celle horreur fust perpetrée, se assembla, et, avec aucuns de noz bons amis de la dicte ville, ala par devers le dit prevost; et se mut sur ce certaine rumeur entre euls, car il advouoit le dit roy, et notre bon peuple nous vouloit avoir, et requeroit selon la paiz qui avoit este faicte. Et pour ceste rumeur, par la grace de Dieu et senz notre sceu, le dit peuple avec nos diz amis se esmut contre le dit prevost et nos autres traitres, et mist à mort en la place le dit prevost et six autres de noz traitres, et les autres prindrent jusques au nombre de xxii ou environ. Et encore en y a à prendre, des quelx trouver et prendre notre dit peuple est encore en paine et en cherche. Et ces choses faictes, le dit peuple et noz bons amis et subgiez de Paris envoierent par devers nous à Meaulx, en nous suppliant qu'il nous pleust venir hastivement en la dicte ville, comme leur bon seigneur, et pour euls secourre et deffendre contre les diz roy et Anglois.

Si merciasmes Notre Seigneur Jhesu Crist, qui avoit jugé notre partie la meilleure, et qui, senz notre sceu et senz domager autres que nos diz traitres, nous avoit mis en noz mains nos ditz traitres, et nous avoit rendu les cuers de nos bons subgiez, qui par la fausse suggestion et mauvaise induction des diz roy et traitres avoient esté desvoiez. Et veinsmes tantost en la dicte ville, et y entrasmes en tres grant compaignie, malgré les diz roy et Anglois, et y fusmes si tres honorablement, grantement et de bon cuer receu, comme prince oncques ne peust estre en ville recu. *Et depuis que nous y fusmes venu, des traitres qui ainssi ont esté pris, nous avons fait faire justice des aucuns, et aucuns en sont encore en prison, aux quelx nous ferons faire justice et raison.* Et ceuls que ainssi avons fait justicier, c'est assavoir : Pierre Gilles, Gille Caillart, chastellain du Louvre, Josseran de Mascon, Charles Toussac,

Jehan Godart, Pierre de Puissieux, Jehan Prevost, Pierre le Blont et Jehan Bouvoisin, ont confessé devant tout le peuple, et Thomas de la dite chancellerie du *dit roy a confessé senz force et senz contrainte, de sa bonne volenté*, devant nous et noz amez et seaulx le duc d'Orleans notre oncle, le connestable de France notre cousin, les seigneurs de Saint-Venant, de Meullent, de Garençieres, de Vinays nos conseilliers, et messieurs Adam de Meleu et Jehan de Groullee, noz chambellans, et devant plus de xxx bourgeois de la ville de Paris, que, depuis que le connestable de France fu tuez par le dit roy, il ne finirent ne cesserent de machiner la mort et desheritement de Monseigneur, de nous, de vous, de noz autres freres et de notre dit oncle. et de penser, c'est assavoir, le dit roy comment il se fust, et euls comment ils peussent faire le dit roy de France. Item, que par l'instigacion du dit roy, nos diz chevaliers furent murtris en notre presence, en notre chambre ou dit palais, comme dit est dessus, pour esmouvoir des lors notre peuple contre nous, si lors patiemment ne l'eussions tolleré et souffert par la vertu de paciencie que Dieu nous donna lors. Item, il ont confessé comment, en perseverant en leur propos, les diz roy et traitres firent faire l'assaut, qui fut fait par ceuls de Paris au marché de Meaulx, où il cuiderent prendre la duchesse notre compaigne, nos suers et les autres dames qui y estoient, pour les deshonorer, comme dit est. Item, a confessé le dit Pierre Gilles que, lorsqu'il murtrirent noz chevaliers, comme dit est, il nous cuidoient murtrir et tuer, se Dieu plus que autre ne nous eust garanti. Item, ont touz confessé comment le diz roy et Anglois devoient entrer dans la dicte ville de Paris, la nuit dessus dicte, et faire les detestables et abhominables œuvres dessus dictes, et en oultre que nulle entente n'avoient que de faire le dit roy de France, et avec lui comme avec roy de France s'estoient alliez et pour tel le tenoient. Item, que depuis et avant que toutes ces rebellions de Paris avenissent, par la coulpe et à la suggestion des diz roy et traitres, ils ne tendoient à nulle autre fin fors que à nous,

vous, noz autres freres et notre dit oncle tuer et murtrir en quelconque lieu qu'ils nous trouvassent à leur dessus. Et que, se il eussent esté plus fors que nous, quant la diete paiz fut jurée, et aussi quant elle fut depuis confermée, il eussent meurtri nous, noz genz et touz autres qu'il eussent peu tuer. Item, que par deux fois il avoient destourbé la delivrance de Monseigneur, afin qu'il ne retornast d'Engleterre, et avoient juré avec le dit roy de Navarre à le faire mourir par delà en prison. Item, ont confessé plusieurs des dessus nommez, et per especial le dit chancelier, que tantost après la délivrance du dit roy, yeellui roy et xiiii ou xv de ses genz et conseillers traîtres, des quelx nous savons bien les noms, les quelx nous taisons ici pour certaine cause, jurèrent ensemble que, pour quelconque paiz, accort ou traictié qu'il eussent fait ou feissent, ne pour serement fait ou à faire sur le corps Notre Seigneur Jhesu Crist ou autres quelconques, le dit roy ne les diz traitres ne se desisteroient des emprise et traisons dessus dictes, et de oster du tout le heritage de la coronne de France à Monseigneur, à nous, à vous et à noz autres freres, et nous tous desheriter et murtrir, c'est assavoir : Monseigneur, nous, vous, noz autres freres et notre dict oncle, fust aux champs, à ville, ou lit, en chapelle ou autre lieu saint ou en quelque lieu qu'il verroient leur avantage; et que, se il nous avoient ainsi tous tuez, il auroient de legier gaigné le demourant. Item, il a esté trouvé en hostel d'un herese fusicien ou astronomen du dit roy, appellé Dominique, plusieurs firtres, anneaulx, sorceries, poudres et autres detestables choses et faiz contre la foy crestienne, et telles que toute Crestienté doit abhominer. ne n'en doit-on parler, les quelx on pouvoit tenir et supposer qu'elles eussent esté faietes contre nous, affin que le dit roy veinst à son entente par les choses dessus dictes. Et plusieurs autres detestables et enormes faiz ont les dessus diz justiciez confessé devant le peuple, et le dit chancelier, devant nous et les dessus nommez, que nous laissons à vous escrire pour doubte de vous ennuier, et aussi pour garder au dit roy son

onneur le plus que nous povons, combien qu'il soit notre ennemi, et combien que nous ne fussions pas assez fors pour combattre aus diz roy et Anglois, quand nous entrasmes en notre dicte ville, pour ce que en bonne foy nous en avions renvoyé après la paiz faicte, comme dit est, la plus grant partie de nos genz. Toutesvoies, Dieu merci, les diz roy et Anglois en avons fait occider à Saint-Denis, et n'ont peu malfaire à noz subgiez, excepté que, par traison, il ont pris *Éricil* et le chastel de Meleun, ou quel la royne Blanche les fist venir, et fist entendre aus bonnes genz de la dicte ville de Meleun que s'estoient bons François. Et devant le quel chastel partie de noz genz sont a present. Et avons recouvré en Normandie et ailleurs plusieurs lieux et forteresses que occupoient les diz roy et Anglois. Et avons esperance en Notre Seigneur Jhesu Crist, que considerant les choses dessus dictes, notre bon droit que nous soustenons et le tres grant tort que le dit roy a envers Monseigneur et envers nous, noz besoignes viendront en plus grande prosperité, et nous aidera contre le dit roy Notre Seigneur Jhesu Crist, en qui toute notre fiance est. Si nous signifions, tres cher et tres amé frere, toutes ces choses, afin que nous soions tenus pour bon et vray seigneur, et que en nous n'a tenu que la dicte paiz n'ait esté tenue, et aussi qu'il vous appert le tres grant tort que le dit roy a envers nous, les perilz et perplexitez où nous avons esté, et les tres grantz faussetés et mauvaiseties contre nous perpetrées et pourpensées. Et vous prions, tres cher et tres amé frere, que vous ne vueilliez croire le contraire, se il vous estoit rapporté ou escript par aucuns noz ennemis, quar nous vous escrivons la vérité des choses, et de ce appelons Dieu et le monde à tesmoing. Et tres cher et tres amé frere, comme nous avons entencion et volenté de resister prestement aus diz roy et Anglois, qui se efforcent de desheriter Monseigneur, nous et noz freres, nous vous prions, tant à cette heure comme nous povons, qu'il vous plaise à nous venir aidier et secourre le plus efforcement et le plus briefvement et hastivement que vous

pourrez, et de ce ne nous vueilliez faillir, tres cher et tres amé frere, si cher comme nous avez lhonneur et sauvement de Monseigneur, de nous, de noz freres et de la coronne de France, car à plus grant besoing ne vous povons-nous prier ne requerir. Et à l'aide de Dieu, de vous et de noz bons feaulx amis et subgiez, nous mettrons paine et diligence à resister aus diz ennemis, et à les bouter hors du royaume, par telle maniere, que ce sera à leur grant confusion et perte, et à lhonneur de Monseigneur, de nous, de vous et de tous les bienvueillans et subgiez du dit royaume. Tres cher et tres amé frere, li Saint Esprit vous ait en sa sainte garde.

Escript à Paris, le derrenier jour d'aoust.

Signé : CHARLES DAUPHIN.

GONTIER, *Secrétaire.*

